

<p>LE COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE</p>

**DELIBERATION N° CB 97- 6 DU 24 JUIN 1997
PORTANT SUR LE PROJET D'ARRETE DU PREFET DE SEINE-
MARITIME**

**RELATIF AU PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX DU CAILLY**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- VU le décret 92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et notamment son article 2,
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie approuvé par arrêté 96-1868 du 20 septembre 1996 du préfet coordonnateur de bassin,
- VU la consultation des communes concernées, du conseil général de Seine-Maritime et du conseil régional de Haute-Normandie,
- SUR demande du préfet coordonnateur de bassin en date du 2 juin 1997

DONNE UN AVIS FAVORABLE

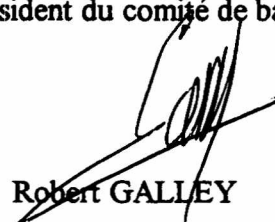
au périmètre du SAGE du Cailly tel que défini dans le projet d'arrêté du préfet de Seine-Maritime.

Le secrétaire du comité de bassin



Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT

Le président du comité de bassin



Robert GALLEY

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FINANCES

Service de l'Environnement et du Cadre de Vie
Affaire suivie par M^{me} BESANCENOT
Réf. PBE/CG- 02.32.76.53.87

Rappeler impérativement les références ci-dessus
Télécopie (02) 32 78 54 80

PROJET

ROUEN, le

- **ARRÊTÉ** -

LE PRÉFET,

DE LA RÉGION DE HAUTE-NORMANDIE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Périmètre du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux du Cailly,
de l'Aubette et du Robec

VU :

La loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Le décret n° 92.1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

L'arrêté en date du 20 septembre 1996 du préfet de l'Île de France, Préfet coordonnateur du Bassin Seine-Normandie approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Maritime,

L'étude d'opportunité du SAGE des bassins du Cailly, de l'Aubette et du Robec identifiant les problèmes posés par la gestion de l'eau dans ce secteur, proposant des objectifs à atteindre ainsi qu'un périmètre,

Les courriers adressés le 4 mars 1997 conformément au décret du 24 septembre 1992 susvisé aux maires des communes situées dans les bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec, ainsi qu'au Président du Conseil Général de la Seine-Maritime et au Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, leur demandant leur avis sur le projet de périmètre proposé dans l'étude susvisée,

Les résultats de cette consultation,

L'avis du Comité de Bassin Seine-Normandie en date du

Les dossiers d'installations classées font l'objet, pour leur gestion, d'un traitement informatisé. Le droit d'accès au fichier et de rectification prévu par l'article 27 de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la Préfecture

CONSIDERANT :

Qu'à la demande d'élus de la Vallée du Cailly, des réunions ont eu lieu en Préfecture au cours de l'année 1996 pour examiner dans quelles conditions mettre en place un SAGE en vue de remédier aux importants problèmes d'inondations affectant cette vallée,

Que le projet de SAGE a été élargi aux bassins versants de l'Aubette et du Robec, afin que son périmètre, à défaut de correspondre à celui prévu dans le SDAGE du bassin Seine-Normandie (SAGE "Seine-Estuaire") ait une taille suffisamment importante,

Que l'étude d'opportunité réalisée met en évidence la nécessité d'élaborer un SAGE, ainsi que la pertinence du périmètre envisagé,

Que la réunion organisée le 16 janvier 1997 avec les élus concernés ainsi que la consultation effectuée le 4 mars 1997 ont fait apparaître une majorité d'avis favorables sur le projet de périmètre proposé,

Que, malgré les avis défavorables de certaines communes, il est nécessaire de ne pas modifier le périmètre des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec, figurant dans l'étude d'opportunité et comprenant 72 communes, afin de lui conserver son entière cohérence,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cailly, de l'Aubette et du Robec délimité sur la carte jointe (annexe 1) et comprenant les communes figurant sur la liste également jointe (annexe 2) est approuvé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans chacune des 72 communes figurant en annexe 2, ainsi que d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime et d'une insertion dans deux journaux régionaux ou locaux.

ROUEN, le

LE PREFET,

Monsieur le maire de
76850 BOSC LE HARD

Monsieur le maire de
76520 FRESNE LE PLAN

Monsieur le maire de
76420 BIHOREL

Monsieur le Conseiller Général
Maire du MESNIL ESNARD
76240 LE MESNIL ESNARD

Monsieur le Conseiller Général
Maire de BOISGUILLAUME
76230 BOISGUILLAUME

Monsieur le maire de
76520 LE MESNIL RAOUL

Monsieur le maire de
76230 ISNEAUVILLE

Monsieur le maire de
76520 MONTMAIN

Monsieur le maire de
76240 BONSECOURS

Monsieur le maire de
76520 LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

Monsieur le maire de
76520 BOOS

Monsieur le maire de
76750 ESTOUTEVILLE ECALLES

Monsieur le maire de
76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

Monsieur le maire de
76750 MORGNY LA POMMERAYE

Monsieur le maire de
76710 ANCEAUMEVILLE

Monsieur le maire de
76690 LES AUTHIEUX RATIEVILLE

Madame le maire de
76690 LE BOCASSE

Monsieur le maire de
76710 BOSC GUERARD SAINT ADRIEN

Monsieur le maire de
76690 CAILLY

Monsieur le maire de
76690 CLAVILLE MOTTEVILLE

Monsieur le maire de
76690 CLERES

Monsieur le maire de
76710 ESLETTES

Monsieur le maire de
76690 ESTEVILLE

Monsieur le maire de
76690 FONTAINE LE BOURG

Monsieur le maire de
76690 FRICHEMESNIL

Monsieur le maire de
76690 GRUGNY

Monsieur le maire de
76690 LA HOUSSAYE BERANGER

Monsieur le maire de
76690 MONT CAUVAIRE

Monsieur le Conseiller Général
Maire de MONTVILLE
76710 MONTVILLE

Monsieur le maire de
76230 QUINCAMPOIX

Monsieur le maire de
76690 LA RUE SAINT PIERRE

Monsieur le maire de
76690 SAINT ANDRE SUR CAILLY

Monsieur le maire de
76690 SAINT GEORGES SUR FONTAINE

Monsieur le maire de
76690 SAINT GERMAIN SOUS CAILLY

Monsieur le maire de
76690 SIERVILLE

Monsieur le maire de
76690 YQUEBEUF

Monsieur le maire de
76116 AUZOUVILLE SUR RY

Monsieur le maire de
76160 BOIS D'ENNEBOURG

Monsieur le maire de
76160 BOIS L'EVEQUE

Madame le Conseiller Général
Maire de DARNETAL
76160 DARNETAL

Monsieur le maire de
76160 FONTAINE SOUS PEAUX

Monsieur le maire de
76116 MARTAINVILLE EPREVILLE

Monsieur le maire de
76160 PREAUX

Monsieur le maire de
76160 RONCHEROLLES SUR LE VIVIER

Monsieur le maire de
76160 SAINT AUBIN EPINAY

Monsieur le maire de
76160 SAINT JACQUES SUR DARNETAL

Madame le maire de
76160 SAINT LEGER DU BOURG DENIS

Monsieur le maire de
76160 SAINT MARTIN DU VIVIER

Monsieur le maire de
76116 SERVAVILLE SALMONVILLE

Monsieur le maire de
76160 LA VIEUX RUE

Monsieur le maire de
76380 CANTELEU

Madame le Conseiller Général
Maire de MAROMME
76150 MAROMME

Monsieur le maire de
76250 DEVILLE LES ROUEN

Monsieur le maire de
76130 MONT SAINT AIGNAN

Monsieur le maire de
76770 HOUPEVILLE

Monsieur le maire de
76770 LE HOULME

Monsieur le maire de
76770 MALAUNAY

Monsieur le Conseiller Général
Maire de NOTRE DAME DE BONDEVILLE
76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE

Monsieur le maire de
76360 PISSY POVILLE

Monsieur le maire de
76150 SAINT JEAN DU CARDONNAY

Monsieur le maire de
76570 FRESQUIENNES

Monsieur le maire de
76000 ROUEN

Monsieur le maire de
76750 PIERREVAL

Monsieur le maire de
76890 BEAUTOT

Monsieur le maire de
76890 BUTOT

Monsieur le maire de
76680 CRITOT

Monsieur le maire de
76690 CLAVILLE-MOTTEVILLE

Monsieur le maire de
76850 ETAIMPUIS

Madame le maire de
76890 SAINT OUEN DU BREUIL

Madame le maire de
76750 VIEUX MANOIR

Mon sieur le maire de

76680 ROCQUEMONT

Madame le maire de

76750 LONGUERUE

PERIMETRE DES BASSINS VERSANTS DU CAILLY, DE L'AUBETTE ET DU ROBEC

